

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le jeudi 9 juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 3 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, le Comité Syndical est en mesure de délibérer au cours de la présente séance lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent.

Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Liliane DUBUS, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.~~

~~Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSENGER, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Jacky SMIGIELSKI, Eric STIEVENARD, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.~~

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Bruno LEJEUNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Madame Ludivine BILLOIR
Madame Christine NELAIN
Monsieur Marc BURY
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Waldemar DOMIN
Monsieur Joël DORDAIN
Monsieur Jean-Marie DUBOIS
Monsieur José DUBRULLE
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Gérard RAVEZ
Monsieur Jacky SMIGIELSKI
Monsieur Bruno SALIGOT
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Marie-Andrée CHOTEAU
Madame Camille COQUELET
Madame Liliane DUBUS
Madame Bernadette SOPO
Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Alain BOURGUIN
Monsieur Michel DEWITTE
Monsieur Aymeric ROBIN
Monsieur Eric STIEVENARD
Monsieur Jean-Marie TONDEUR
Monsieur Pascal VANHELDER

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020_07_01

Objet : Rapport d'activité du SIMOUV pour l'année 2019

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-39, L.5711-1 et suivants,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit approuver le rapport d'activité pour l'année 2019.

Ce dernier est repris en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le rapport d'activité du SIMOUV pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité du SIMOUV pour l'année 2019, tel que repris en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 9 juillet 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
La Présidente du SIMOUV
Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation Urbaine de Valenciennes
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 600 SAINT SAULVE
Anne-Lise DUECHETONINI
Fax : 03 27 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.